



Mariage entre sans papier et Française

Par **tael**, le **05/08/2009** à **10:24**

Bonjour,

Je suis sans papier entré en France régulièrement avec un visa Allemand(Schengen) depuis 2007, étant marié dans mon pays d'origine mais, à cause des problèmes internes rencontrés et ne pouvant plus s'entendre, mon épouse et moi avons été obligés de divorcer officiellement. j'ai récemment rencontré mon âme sœur, de nationalité Française avec qui tout baigne super bien, et avons pris la résolution de nous marier et dès lors, ont commencé à naitre de multiples inquiétudes que voici.

- Avec ma situation de sans papier, avons nous le droit de se marier? et en cas de refus de la mairie, que faire?
- Étant issu d'un précédent mariage, est-ce-que le jugement du divorce est le seul document à apporter? si non que faut-il en plus?
- Étant régulièrement entré sur le territoire, suis-je obligé de retourner dans mon pays après le mariage pour un nouveau Visa? si non, combien de temps faut-il mettre avant de se présenter à la préfecture pour une éventuelle régularisation?

Merci pour votre disponibilité et nous vous sommes très reconnaissant pour l'aide que vous nous apportez.

Tael.